

Communiqué aux médias de Sucre Suisse SA

Soutien pour le sucre suisse conforme au développement durable

Les betteraves sucrières pâtissent fortement de la sécheresse et sont touchées par des maladies. La récolte 2018 sera en dessous de la moyenne et Sucre Suisse SA ne pourra à nouveau pas couvrir les besoins du marché suisse avec du sucre indigène. La filière du sucre prend des mesures immédiates pour soutenir les planteurs et salue les propositions de la Confédération en faveur du sucre suisse.

Les conditions météorologiques extrêmes et diverses maladies telles que *Cercospora* et le *Syndrome des basses richesses* qui se propage depuis la Suisse occidentale entraînent des rendements et des teneurs en sucre médiocres. L'interprofession du sucre répond à cette situation exceptionnelle avec des mesures immédiates et apporte son soutien aux planteurs de la façon suivante :

- Le versement du premier acompte pour les betteraves livrées se fera mensuellement et pas seulement au mois de décembre.
- Suppression des déductions pour des livraisons avec une teneur en sucre inférieure à 16 %.
- La prime de fidélité sera versée, même si la quantité livrée n'atteint pas le seuil prévu, à condition qu'un contrat de culture soit conclu pour 2019 avec au minimum le même quota de sucre.

Il est essentiel de maintenir la surface consacrée à la culture de betteraves en Suisse, car Sucre Suisse SA ne sera à nouveau pas en mesure de répondre à la demande du marché avec la modeste récolte de 2018. Nous invitons les planteurs à signer les contrats de culture 2019 et souhaitons la bienvenue aux nouveaux venus.

Soutien de la Confédération

Non seulement la filière du sucre suisse est confrontée à une nouvelle année difficile, elle doit encore faire face à un défi de taille suite à la surproduction en provenance de l'UE, bradée à des prix dérisoires. Grâce à l'initiative parlementaire Bourgeois, la Confédération a mis un ensemble de mesures temporaires, censées permettre le maintien de la filière du sucre, en consultation. L'augmentation de Fr. 300 de la contribution pour culture particulière pour les betteraves la fera passer à Fr. 2100 par hectare et les droits de douane minimaux seront de Fr. 70 / tonne de sucre. Ces mesures doivent entrer en vigueur en janvier 2019 déjà et s'appliquer jusqu'en 2021. Sucre Suisse SA et les betteraviers suisses soutiennent la proposition, même si elle ne répond pas à toutes les demandes. Les dépenses supplémentaires en faveur de la contribution pour culture particulière ne doivent cependant pas grever d'autres mesures du budget agricole. Pour sa part, la filière du sucre suisse doit dissoudre des réserves et poursuivre ses efforts en vue d'améliorer la productivité afin de contribuer à une indemnisation correcte des betteraves. La stabilisation, voire le développement des surfaces de culture pour permettre un taux d'approvisionnement suffisant avec du sucre indigène doit être l'objectif commun de toutes les parties.

Le sucre suisse répond mieux aux critères de durabilité que le sucre importé

Contrairement à un message erroné diffusé par la radio alémanique, diverses études indépendantes mettent en évidence que la fabrication du sucre suisse est plus écologique que celle du sucre importé (en savoir plus : www.nachhaltigkeit.zucker.ch). Une étude actuelle compare le sucre importé de l'UE avec la production indigène. La charge environnementale du sucre suisse est inférieure d'environ 30 %. En Suisse, les rendements moyens à l'hectare sont supérieurs et les fertilisants naturels (lisier, fumier) sont privilégiés. Le taux d'extraction de sucre

par les fabriques est très élevé et les combustibles utilisés sont plus écologiques. A l'étranger, on brûle encore du lignite alors que Sucre Suisse SA construit à Aarberg une centrale à bois qui fonctionnera avec du bois recyclé, neutre sur le plan du CO₂. La comparaison entre le sucre de betterave bio fabriqué en Suisse avec le sucre bio *Fairtrade* importé arrive aux mêmes conclusions. L'impact environnemental du sucre de betterave bio est nettement plus faible.

Une étude plus ancienne oppose le sucre indigène au sucre de canne importé d'Amérique du sud. Le bilan écologique plaide en faveur du sucre suisse. En outre, il répond mieux aux critères sociaux. La production de sucre engendre simultanément, sur la même surface, du fourrage de grande valeur tel que la pulpe de betterave et la mélasse. Les méthodes industrielles sous-jacentes au sucre importé ne permettent pas toujours d'exclure le travail des enfants ou le défrichage par brûlis.

Les efforts consentis pour se conformer aux exigences de développement durable entraînent des surcoûts pour le sucre suisse qui nous obligent à fournir de façon répétée des explications aux consommateurs et aux clients industriels. Nous sommes convaincus que, grâce aux transports plus courts, au stockage sur place et aux avantages écologiques démontrés, le sucre fabriqué à proximité en Suisse apporte une réelle valeur ajoutée.

Droits de douane sur le sucre

Selon l'art. 5 de l'Ordonnance sur l'importation de produits agricole, Office fédéral de l'agriculture (OFAG) examine mensuellement les droits de douane et les fixe de telle sorte que le prix pour le sucre importé, additionné des droits de douane et de la contribution au fonds de garantie, corresponde au prix du marché au sein de l'UE. Selon le système de calcul de l'Ofag, les droits de douane reflètent par conséquent à l'écart entre le prix de l'UE et le prix du marché international. La différence entre les prix du marché international et celui de l'UE s'étant massivement réduite suite à la suppression des quotas par l'UE, les droits de douane ne sont plus actuellement que de CHF 20.- / tonne de sucre. En outre, en raison de la surproduction à l'échelle mondiale, les prix ont chuté à des niveaux record.

Interprofession de sucre

Quatre représentants de Sucre Suisse SA et six représentants (quatre droits de vote) de la Fédération suisse des betteraviers (FSB) forment l'interprofession du sucre. Elle fixe chaque année le prix final définitif ainsi que les bonifications/déductions et les conditions de réception de la marchandise.

Aarberg, le 1^{er} octobre 2018

Pour plus d'informations, s'adresser à :

- *Andreas Blank, président du conseil d'administration de Sucre Suisse SA, tél. 079 334 35 26*
- *Josef Meyer, président de la Fédération suisse des betteraviers FSB, tél. 079 606 10 21*
- *Guido Stäger, directeur de Sucre Suisse SA, tél. 032 391 62 07*

Ce communiqué est également disponible en ligne sous sucre.ch > News.